

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Arrêté N° MA-ART-2018-067**

**OBJET : Arrêté d'autorisation de stationnement**

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu les articles L2213-1, L2213-2 et L2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les articles R10-4, R44, R225, R227 et R417-10 du Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté du 16 février 1988 relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant la demande de réservation de places de stationnement présentée par Marion DANIEL et Jonathan LAJOIE devant le 4 rue de l'Hôpital, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, afin de faire réaliser des travaux d'isolation par l'entreprise Varin ;

**ARRÊTE**

**Article 1** – Deux places de stationnement sont réservées devant le 4 rue de l'Hôpital du mercredi 25 juillet, 16h, au vendredi 27 juillet, 9h.

**Article 2** – La commune est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Marion DANIEL et Jonathan LAJOIE,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Madame la responsable de l'Agence Routière de Maisoncelles-Pelvey,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, le 17 juillet 2018.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, M. Pierre LEFEVRE

